



Conduite à tenir en cas de trouble psychique d'un salarié

Cette fiche réflexe est destinée à guider les entreprises dans la gestion d'une situation de crise d'un salarié sur le lieu de travail. Elle inclut les étapes immédiates à suivre, les contacts à mobiliser et les recommandations post-crise.

Mesures d'urgence

1. Assurer la sécurité immédiate

- Éloigner calmement les autres salariés si nécessaire.
- Ne pas contredire ou confronter la personne en crise.
- Éviter les gestes brusques ou les paroles autoritaires.
- Rester calme, parler doucement et limiter les stimuli (bruit, lumière, foule).

2. Faire appel à un professionnel

- Contacter les services d'urgence (15 ou 112) si la personne est en danger ou représente un risque pour elle-même ou autrui.
- Prévenir le médecin du travail si disponible – Etablir le lien avec la médecine de ville.
- Ne pas laisser la personne seule tant qu'elle n'est pas prise en charge.

3. Préserver la dignité du salarié

- Respecter la confidentialité : ne pas divulguer d'informations personnelles à d'autres collègues.
- Éviter toute stigmatisation ou jugement.
- Isoler, si possible, le salarié du regard des autres.



Après la crise : accompagnement et retour au travail

1. Coordination avec les professionnels de santé

- Collaborer avec le médecin du travail pour évaluer l'aptitude au poste.
- Suivre les recommandations du médecin traitant ou psychiatre (repos, aménagements, reprise progressive...).

2. Aménagements possibles

- Proposer un entretien bienveillant pour évaluer les besoins ou difficultés.
- Réduction temporaire de la charge de travail.
- Horaires aménagés ou télétravail si possible.
- Soutien psychologique via le Service de Prévention et de Santé au Travail ou un dispositif d'écoute.

3. Favoriser un climat bienveillant

- Sensibiliser les équipes à la santé mentale si besoin : <https://www.pssmfrance.fr/annuaire-des-formateurs>
- Encourager un dialogue respectueux et sans tabou.

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.

Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

Il s'agit d'une formation ouverte à tous. En France, le programme a été lancé en 2019.

Des organismes proposent cette formation. Il est important de s'assurer que le formateur soit accrédité par le PSSM (organisme Premiers Secours en Santé Mentale, France).